



## 1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2022 :

Le Président soumet au vote du conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022. Celui-ci est voté à l'unanimité.

## 2. Admission en non-valeur:

**Aucune observation n'est formulée ; la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 3. Budget Primitif 2023 :

### **En ce qui concerne les dépenses :**

Le Président indique qu'en février prochain la réunion des Présidents des CDG de l'Occitanie aura lieu dans le Gard et qu'à ce titre le budget 2023 prévoit l'incidence financière nécessaire à cet accueil.

Question de Monsieur AZEMA : les raisons de l'augmentation des FMPE ?

Le Président répond qu'il s'agit essentiellement d'un contexte conjoncturel (suppression notamment du service déchets au SITOM du Gard pour 3 agents).

Madame TERRADE précise qu'en ce qui concerne les lignes budgétaires correspondantes, les recettes seront pour 2023 plus importantes que les dépenses et ce dans la mesure où les deux premières années les collectivités d'origine ont pour obligation de payer 150 % du salaire de l'agent. Par contre à partir de la 3<sup>ème</sup> année, l'incidence financière pour le Centre de Gestion est plus importante.

### **Les recettes**

Le Président indique que les recettes sont sans surprises. Il faut surtout être vigilant à maintenir l'équilibre sur les services facultatifs et ce comme nous l'impose la réglementation.

Monsieur PERRET indique qu'au regard des enjeux sur la cyber sécurité il trouve l'investissement en informatique léger. Madame MONTEZ rappelle qu'en 2022 ont été engagées des dépenses relatives à notre infrastructure informatique. Les actions se poursuivront en 2023 et pourront faire l'objet d'une évaluation à l'occasion du Budget supplémentaire si cela s'avère nécessaire.

Pas de questions, ni remarques.

### **Adoption à l'unanimité du budget.**

## 4. Recrutement d'un vacataire référent Handicap :

Présentation par M. Jacky REY

Le président indique qu'afin d'accompagner la convention conclue avec le FIPHP, il convient de permettre à Madame MONIER, notre référente handicap, de poursuivre ses missions dans un cadre réglementaire. La vacation qui prévoit une exécution pour une tâche précise, ponctuelle et limitée permettra un accompagnement juridique sécurisé.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20230331-DEL-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

## 5. Revalorisation du forfait télétravail :

Présentation par Caroline SAUMADE

Pas de questions.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 6. Proposition de convention de partenariat avec l'ATD :

Présentation par Frédéric GRAS et rappel des missions de l'ATD et du CDG, dont le fil rouge reste l'accompagnement des collectivités.

Des actions seront de plus organisées afin que ce partenariat soit efficient et correspondent aux besoins de nos collectivités.

M. CROS se dit intéressé par les missions de l'Agence Technique Départementale

Maryse GIANNACCINI (Présidente de l'ATD de 2016 à 2021) lui apporte des informations complémentaires (notamment sur le coût) et lui indique qu'elle peut le mettre en relation avec le nouveau Président de l'ATD.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 7. Proposition de modification de la convention d'adhésion aux prestations de conseils en organisation

Présentation par Aurélie GENOLHER

Informations données sur la nouvelle tarification harmonisée sur la tarification de l'Occitanie, mais également sur les nouveaux services proposés dans ce cadre là.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 8. Proposition de convention médecine du travail/DRAC :

Présentation Liliane ALLEMAND

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 9. Proposition de convention médecine du travail/ministère de la culture :

Présentation Liliane ALLEMAND

Demande de M. CROS. Le service est-il en capacité d'absorber ces conventions ?

Madame MONTEZ indique que jusqu'à présent le CDG a pu absorber les nouvelles demandes, que cependant le CDG tente de recruter un nouveau médecin depuis un an sans succès à ce jour ;

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20230331-DEL-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

## 10. Avenant N°3 de la charte de coordination régionale des CDG Occitanie :

Présentation Fabrice VERDIER / Président

Explications données sur le fait que la coordination concours a depuis quelques années un déficit qu'elle n'arrive pas à absorber. Cette situation a été évoquée à maintes reprises entre les Directeurs sans trouver de solution. Suite au changement de gouvernance au sein de deux CDG, cette problématique a pu enfin être abordée sereinement et trouver une solution.

Des précisions sont apportées par Audrey ARMAND sur le fonctionnement des concours, le coût lauréat et la contribution au budget régional de certains cadres d'emplois.

Monsieur LIBERI demande si les autres régions ont ces problèmes, si notre coordination fonctionne bien. Madame ARMAND indique que les coordinations fonctionnent différemment et qu'un schéma est en cours pour l'organisation.

Précisions données par M. VERDIER sur le fait que les coûts lauréats sont très importants. Désresponsabilisation des candidats, 60% d'absentéisme sur rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur AZEMA donne une information sur les concours de l'État qui ont aussi beaucoup d'absentéisme (1/5)

Le président déplore le fait de ne pas faire payer les candidats à un concours. Il demande à ce que Madame ARMAND présentera au prochain CA le coût du concours à Alès.

Débat sur les solutions permettant de limiter l'absentéisme.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 11. Schéma de coordination régionale des CDG Occitanie :

Présentation par Élisabeth MONTEZ

Les présidents ont souhaité au terme de plusieurs mois de travaux affirmer leur coopération tout en souhaitant maintenir une proximité pour leur territoire avec la recherche d'une expertise renforcée.

Ainsi des services pourront être proposés à nos collectivités et établissements affiliés par conventionnement avec un CDG de l'Occitanie et dont l'interface restera le CDG30.

Le président indique qu'il faut faire vivre ce schéma qui est obligatoire, et conforter la proximité dans les relations avec les collectivités.

La loi oblige-t-elle un CDG par département demande Monsieur LIBERI

Le président explique que la proximité reste à son sens essentielle selon les missions (conseil en organisation...), mais qu'il faut rester vigilant car rien n'interdit d'imaginer la volonté du législateur d'avoir un CDG régional fort et une fusion/mutualisation des CDG entre eux. Ainsi il nous faut accroître notre expertise et marquer notre spécialisation dans certains domaines.

Le Président prend l'exemple du service paie à façon, où dans le cadre du schéma, le CDG30 a souhaité affirmer sa spécialisation.

Focus sur l'organisation et les tarifs de ce service : ce qui est facturé ou pas, l'intégration des collectivités qui n'est aujourd'hui pas facturé. Difficultés du service qui effectue des missions non indiquées dans la convention. La technicité des gestionnaires paie permet un regard tiers et une mise en conformité des textes. Et ainsi une fiabilité des paies du CDG30.

Précisions apportées par Madame TERRADE sur l'effort à faire en matière d'organisation tant au niveau du CDG que des collectivités. En effet, les variables ne peuvent pas être inventées par le CDG et nécessite une rigueur de la part des collectivités.

Le Maire de Marguerittes indique qu'il faut un délai de prévenance si augmentation des tarifs. Il demande aussi si les collectivités se rencontrent, Madame MONTEZ précise qu'effectivement pas suffisamment, mais que cela sera mis en place en 2023 Madame TERRADE précise qu'il existe un manque d'ingénierie aussi des agents en charge des RH dans les collectivités.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **12 Avenant à la convention CNRACL 2020-2022 :**

Présentation par Frédéric GRAS

Vanessa PASQUE indique avoir réalisé 10 réunions avec 700 agents. Le président félicite l'utilité de ses réunions qui sont appréciées par les agents, d'autant plus dans le contexte actuel de réforme des retraites. Madame MONTEZ indique que ce service est une prestation proposée par le CDG30 mais qui ne rentre pas dans les missions obligatoires.

De nombreux rendez-vous ont été pris suite à ces réunions (rdv pris jusqu'au mois de février 2023).

100 euros sont remboursés par la CDC au CDG30.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **13 Œuvres sociales : attribution de colis de Noël aux agents du CDG30 :**

Présentation Madame SAUMADE

Aucune observation n'est formulée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **14 Convention avec le CDG34 pour le traitement des dossiers de demande d'allocation chômage de service ARE du CDG30 :**

Présentation Monsieur GRAS

Aucune observation n'est formulée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



## 15 Désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux instances statutaires suite aux élections professionnelles

M. REY indique que le dialogue social est excellent et se passe bien en instances paritaires (CT, CAP)

Monsieur CROS indique la difficulté d'obtenir le quorum en conseil de discipline.

M. PERRET accepte d'être suppléant.

### Élections professionnelles

Taux de participation : 56.09%, en comparaison 61.19% il y a 4 ans.

Lecture du nombre de sièges

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 16 Informations :

- Tableau des effectifs :

Audrey ARMAND fait un point sur le tableau des effectifs.

- Projet d'administration du CDG30 2023-2026:

Élisabeth MONTEZ fait un point sur le projet d'administration mis en œuvre début 2022. Projet commun à tous les agents avec pour objectif d'améliorer l'organisation de l'administration à la fois pour rendre un meilleur service aux usagers et pour assurer de bonnes conditions de travail aux équipes. Il doit aussi permettre à l'administration de mettre en application la feuille de route des élus du Conseil d'Administration, véritable projet politique pour notre territoire. L'ensemble des actions définies seront mises en œuvre sur la durée du mandat.

Un bilan annuel sera réalisé chaque année.

Madame MONTEZ exprime sa satisfaction à voir ce projet abouti, le Président remercie le travail réalisé qui permet à la fois une cohésion d'équipe et de donner du sens aux actions menées.

Pas de questions sur le projet.

- Rapport annuel sur la médiation :

Présentation par Nathalie ARIOLI

Pas de questions.

- Audit sécurité du Centre de Gestion :

Présentation par Monsieur PERRET

Une sensibilisation a lieu au CDG30 en ce moment. Réflexions sur la possibilité de nouer un partenariat avec la gendarmerie et la Préfecture.

- Intention d'affiliation volontaire de l'Association Départementale de l'Habitat et du Logement :

Élisabeth MONTEZ explique que l'Association pour le Logement de la Région de la Vallée de la Mayenne a obtenu le statut au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour devenir un établissement Public Local d'Intérêt Collectif (EPLIC).

Accusé de réception en préfecture  
030-283000024-20230331-DEL-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

qu'à ce titre l'Association souhaite devenir affiliée volontaire du CDG mais également conventionner avec le CDG pour le service Paie à Façon. Le CDG reste en attente du courrier officiel de ces demandes qui devraient intervenir début janvier dès le 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration de cette structure.

Fait à Nîmes, le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance



Frédéric GRAS

Le Président



Fabrice Verdier

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20230331-DEL-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023